



## FO défend le droit de manifester

Le préfet de Charente-Maritime a publié, jeudi 4 mai, un arrêté interdisant toute "manifestation" et "attroupement" autour du lycée Bernard Palissy, de Saintes que le président de la République doit visiter, accompagné de plusieurs ministres, pour présenter sa réforme du lycée professionnel.

La confédération Force Ouvrière a déposé un référé contestant l'arrêté préfectoral et soutient l'union départementale Force Ouvrière de Charente-Maritime et la Fédération FO de l'enseignement.

Pour FO, le droit de grève et de manifester est un acquis fondamental de la démocratie sociale, inscrit au préambule de la Constitution. C'est une des armes dont les salariés doivent disposer librement.

Face à cette décision, FO agit et agira sans relâche, y compris sur le terrain judiciaire pour la défense du droit de manifester.

Paris, le 4 mai 2023

Contacts :

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

✉ [fsouillot@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.86.01

**Clément POULLET**  
Secrétaire général de la  
**FNEC FP-FO**  
✉ [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)